académie Nice
direction des services départementaux de l'éducation nationale Alpes-Maritimes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Enseignant spécialisé sur le CMPP de Grasse, APREH.
Poste à 50%

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1er degré – détenteur du CAPPEI, « parcours enseigner en RASED » souhaité.

Lieu d'exercice : CMPP - 229 Route de Cannes, 06130 GRASSE.

Date de prise de fonction : rentrée scolaire 2020

Conditions de nomination :
La nomination est prononcée à titre provisoire ou en délégation si l'enseignant retenu est déjà affecté à titre définitif.

Conditions de rémunération :
- Indemnité de fonction particulière : 35,175 euros
- Indemnité pour les personnels enseignants exerçant dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté : 73,54 euros
- ISAE 50 euros

Organisation du temps de travail : poste à 50%
Emploi du temps déterminé en fin d'année scolaire en liaison avec le directeur administratif et pédagogique en tenant compte des nécessités du service (intérêt des usagers, des familles, du CMPP, des personnels).
Pour une quotité de 50%: 803,5 heures, comprenant 12 heures hebdomadaires face aux élèves et 54 heures de réservées aux réunions concertations et rencontres : plages hebdomadaires, bilans et prises en charge, synthèses, les liaisons partenaires. Ce poste étant à 50%, l'emploi du temps devra être compatible avec le service d'enseignement déjà assuré par l'enseignant nommé.

Cadre réglementaire :

Ce CMPP relève du secteur médico-social et participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.

L'agent est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie et sous l'autorité fonctionnelle du président de l'Association « APREH 06 » en lien avec l'ien ASH.

Relations fonctionnelles :
- Internes : directeur médical, médecin, directeur administratif et pédagogique, secteur psychologique, pédagogique, paramédical, administratif,
- Externes : secteur médical, paramédical, social, judiciaire, scolaire, familial

L'ensemble des taches, missions à accomplir dans le cadre du travail en tant que psychopédagogue s'effectue dans le respect du projet d'établissement, des obligations de confidentialité et de secret médical inhérentes à un établissement de soins.

Description des missions : contribuer à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis.
L'enseignant en CMPP agit avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Il intervient au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il articule ses actions à celles conduites auprès des élèves et contribuent au Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) ou au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou au Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) mis en œuvre dans l'établissement scolaire.

Les interventions sont réalisées au CMPP ou au plus près de l'enfant, en milieu ordinaire, et en particulier au sein de l'école. Ainsi, le CMPP délivre, auprès de l'enfant, des interventions indirectes ou directes et à visée inclusive, notamment en ce qui concerne la scolarisation. Les enseignants spécialisés sont chargés de la mise en place des interventions portant sur les adaptations pédagogiques, en milieu ordinaire, en lien avec les professionnels des écoles dans un objectif d'inclusion scolaire. Pour ce faire des interventions dites « externalisées », en milieu ordinaire, doivent être toujours recherchées.

Compétences et qualités requises :

- Pouvoir à la fois assurer un lien avec les besoins déjà « travaillés » au sein de l'école ou des établissements du 2nd degré, prendre appui sur le socle commun de connaissances et de compétences, recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes du maître dans la classe, du professeur lors des cours, des adultes en général dans l'école ou l'établissement, des parents dans un environnement plus privé, de façon également à articuler une aide spécialisée au CMPP dans le cadre d'un PPRE, d'un PPS ou d'un PAP.
- Avoir, en ce sens, une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1er et 2nd degré).
- Travailler avec des enfants ou adolescents dont le comportement peut être troublant dans un cadre nouveau.
- Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide.
- Rendre compte, évaluer son action, de façon méthodique et rigoureuse, par des écrits professionnels.
- Agir, d'un lieu tiers, au service d'un parcours de scolarisation.
- Avoir une connaissance élargie des partenaires des champs médico-sociaux, sociaux, du handicap.
- Avoir une capacité d'écoute et de communication dans un cadre de travail pluridisciplinaire.
- Avoir une maîtrise des techniques de bilans diagnostics et d'évolution,
- Avoir des compétences pour assurer le lien entre l'équipe de soins et le milieu scolaire

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :

- M. MARECHAL, IEN ASH,
  ien-06.ais@ac-nice.fr ou le secrétariat de la circonscription ASH, 04 93 72 63 41
- M. ROBEAU, Directeur du CMPP de Grasse,
  p.robeau@apreh.org

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.